

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les Plantes
Dublin (Irlande), 22 – 30 mars 2012

Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP16

MADAGASCAR (DECISION 15.97)
(Point 17.1.1 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

| | |
|---------------|--|
| Coprésidents: | Le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough) et l'observateur de Madagascar |
| Membres: | La représentante de l'Afrique (Mme Khayota) |
| Parties: | Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande et Pays-Bas |
| OIG et ONG: | INDENA, OIBT, UICN, WWF |

Mandat

Le groupe de travail devra:

1. Préparer un plan de travail pour faciliter la soumission de propositions d'amendement à la 16^e session de la Conférence des Parties;
2. Identifier les questions relatives à l'identification d'espèces qui doivent encore être traitées pour garantir que toute inscription éventuelle puisse être mise en œuvre et appliquée de manière satisfaisante;
3. Identifier des mécanismes de soutien à la préparation de telles propositions d'amendement; et
4. Examiner tout autre point qu'il estime pertinent.

Recommandations

En ce qui concerne l'inscription des espèces d'arbres aux annexes CITES

1. Que le Comité pour les plantes félicite Madagascar pour les progrès notables accomplis dans l'application de la décision 15.97.
2. Que Madagascar continue de collaborer avec le Comité pour les plantes à la rédaction de propositions complètes d'inscription de *Dalbergia* spp. et *Diospyros* spp. Ces propositions devraient contenir une annotation indiquant que l'inscription ne s'applique qu'aux "populations de Madagascar".
3. Les exportations de Madagascar étant limitées à du matériel tel que les grumes et les bois sciés, l'annotation #5 (grumes, bois sciés et placages) semble être la plus appropriée.

4. Parallèlement à la rédaction des propositions d'inscription, il conviendrait de préparer, pour la 16^e session de la Conférence des Parties, un document exposant les grandes lignes d'un programme de travail (ou plan de mise en œuvre) pour la préparation actuelle de tests d'identification, de guides, de cours de formation et d'un manuel facile à utiliser à l'intention des agents chargés de la lutte contre la fraude à Madagascar et dans les pays importateurs. Les Parties et les observateurs intéressés devraient apporter leur soutien à Madagascar pour la préparation de ce document.
5. Même si aucune consultation formelle n'est nécessaire, que Madagascar tire parti des réunions pertinentes (par exemple, 62^e session du Comité permanent, réunions prévues sur le commerce des bois précieux et la détermination des techniques de traçabilité) pour fournir des informations aux Parties intéressées et aux autres parties prenantes, en particulier les principaux pays importateurs, et leur demander leur opinion sur les propositions et plans de mise en œuvre effective.
6. Que Madagascar facilite l'accès aux échantillons de bois de référence à l'appui de l'élaboration de techniques, de tests et de guides pour l'identification.
7. Il faudrait féliciter l'OIBT pour le soutien qu'elle a apporté à Madagascar jusqu'à ce jour et recommander qu'elle continue de le faire et que les Parties facilitent ce travail en affectant des fonds à des projets pertinents pour soutenir les actions mentionnées aux paragraphes 4 à 6 ci-dessus.
8. Les Parties devraient fournir à Madagascar des informations, dans la mesure où elles sont disponibles, sur les projets ou programmes qui ont prouvé qu'une gestion durable à l'échelon local pouvait être couronnée de succès.

En ce qui concerne l'inscription des espèces succulentes aux annexes CITES

1. Que le Comité pour les plantes félicite Madagascar pour l'élaboration des propositions figurant dans les documents PC20 Inf. 4 à 6.
2. Que Madagascar élabore plus avant, révise et affine ces propositions en étroite collaboration avec le Comité pour les plantes, les Parties intéressées, les organisations et les spécialistes.
3. Que les propositions finales prennent en compte les questions d'identification, les problèmes liés aux taxons ressemblant à d'autres et la préparation des matériels d'identification.
4. Les Parties et les observateurs intéressés devraient faciliter ces travaux en affectant des fonds à des projets pertinents pour soutenir ces actions.
5. Que le Secrétariat continue de collaborer avec Madagascar pour l'aider à renforcer sa capacité de formuler les avis de commerce non préjudiciable et facilite la formation des douaniers dans le pays.

Jalons essentiels du plan de travail - espèces d'arbres

| Action | Evénement clé | Jalon | Mise en œuvre par |
|---|---|--|--|
| Assurer la liaison avec les principales parties prenantes | Chatham House, Réunion sur les bois précieux, 23-24 avril 2012, Londres | Présence et consultation des représentants de Madagascar | Madagascar, organisateurs de la réunion |
| Examiner les initiatives actuelles concernant les bois | Atelier de Kuala Lumpur, 15-17 mai 2012 | Etude des méthodes actuelles d'identification et de traçabilité des bois pour évaluer ce qui convient le mieux aux besoins de Madagascar | Madagascar et d'autres partenaires tels que l'OIBT |

| Action | Événement clé | Jalon | Mise en œuvre par |
|---|--|--|---|
| Préparer un document pour la 62 ^e session du Comité permanent exposant les plans pour Madagascar | Document préparé et présenté avant la date limite de soumission pour la 62 ^e session du Comité permanent (24 mai pour les documents inscrits à l'ordre du jour) | Document examiné à la 62 ^e session du Comité permanent en juillet 2012 | Madagascar et des partenaires tels que le WWF |
| Examiner les commentaires reçus au Comité permanent | Sur la base des enseignements tirés, préparer un document d'information pour diffusion aux pays importateurs et aux autres Parties et observateurs intéressés | Document diffusé et commentaires reçus et examinés d'ici à la fin août 2012 | Madagascar et d'autres partenaires tels que l'OIBT |
| Réviser la proposition d'inscription des genres <i>Dalbergia</i> et <i>Diosypros</i> limitée aux populations de Madagascar avec annotation #5 et projet de plan de mise en oeuvre | Révision des projets de proposition (dans les trois langues de travail) pour diffusion au président du Comité pour les plantes et aux Parties et observateurs intéressés | Fin août 2012 | Madagascar avec l'aide du Comité pour les plantes et des Parties et observateurs intéressés |
| Réviser la proposition et la soumettre avec le document contenant le plan de mise en oeuvre | Proposition soumise avant la date limite par le gouvernement de Madagascar | Soumission d'ici au 4 octobre | Madagascar |
| Informers les autres Parties | Fourniture d'explications et de documents d'information aux autres Parties | Principales Parties tenues informées avant les réunions régionales pré-CoP d'ici à mars 2013 | Madagascar avec l'aide des Parties et observateurs intéressés |